EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/19

Reçu en Préfecture le : 25/11/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 20 novembre 2019
D-2019/483

Aujourd'hui 20 novembre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 15h45

Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h15

Monsieur Erick AOUIZERATE présent à partir de 17h00

Excusés :

Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Constance MOLLAT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Catherine BOUILHET

Exploitation du marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Information.

Madame Maribel BERNARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1er janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2018

L'année 2018 a vu l'attractivité du marché se maintenir au même niveau que précédemment, avec une forte activité, en dépit du mouvement des gilets jaunes sur les derniers mois de l'année. Le chiffre d'affaire est resté stable.
Par ailleurs, la Commission tripartite du marché s'est tenue trois fois et a particulièrement travaillé en vue de la mise en place au 1er janvier 2019 de l'évacuation des déchets du marché par le délégataire avec refacturation aux commerçants producteurs de ces déchets pour services rendus, et selon le principe « pollueur payeur » inscrit au Code de l'Environnement.
Ainsi, le Conseil Municipal a adopté en séance du 17 septembre 2018 le projet d'avenant n°1 au Traité de concession du 28 décembre 2007, et le Règlement du marché a été modifié en conséquence par arrêté municipal du 21 décembre 2018 pour intégrer les nouvelles modalités de gestion des déchets.
En ce qui concerne les animations, offres promotionnelles et actions de communication qui se sont déroulées en différents moments de l'année, il est à noter une nouvelle opération intitulée « La Table des Capucins », mise en place avec les restaurateurs le soir. Cette animation comprenait 18 commerçants. Elle a connu un franc succès et les restaurateurs autour des Capucins n'ont pas émis d'avis négatif. Cette manifestation devra être renouvelée mais proposée à l'ensemble des commerçants.

2. L'occupation

Le marché compte 105 commerçants abonnés dans la Halle en 2018, 3 commerçants ont quitté la halle et 14 nouveaux s'y sont installés, avec une grande diversité d'activités : 29 maraîchers, 8 commerces offrant des produits bio, mais aussi des volaillers, bouchers, charcutiers, traiteurs, revendeurs en fruits et légumes, huitres et coquillages, poissonniers, fromagers, épicerie fine, plats étrangers, boulangers, pâtissiers, fleuristes, vente à emporter, buvette, crêperie ...
Quant à l'application du Règlement intérieur du marché par les commerçants, le délégataire et son régisseur veillent aux bonnes relations entre professionnels, ils procèdent à des rappels réguliers par circulaire des obligations de chaque occupant, y compris pour ce qui est des obligations des commerçants en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et de sécurité ou encore concernant les installations électriques.
A cet égard il a été cependant nécessaire de convoquer trois commerçants ; l'un d'eux a été sanctionné par une exclusion d'une semaine, puis d'un mois suite à récidive.

3. La gestion des déchets

Les modifications apportées par le délégataire dans le système de collecte et de traitement des déchets à compter de 2019 s'inscrivent dans les obligations fixées par la Loi du 1er janvier 2016 concernant le tri et le traitement des bio-déchets pour les marchés produisant plus de 10 tonnes par an. La loi prévoit une extension de cette obligation à tous les professionnels, quel que soit le volume à compter de 2025.
La facturation individuelle sera établie selon une tarification calculée à la pesée, sur la base d'un prix hors taxe au Kg.
Chaque commerçant produisant des déchets à la coupe provenant de produits carnés a l'obligation de signer un contrat d'enlèvement avec un prestataire spécialisé pour respecter la loi en vigueur.
D'autre part, les commerçants se conforment progressivement, depuis 2016, à l'interdiction des sacs de caisse en matière plastique à usage unique pour l'emballage des marchandises en vente sur le marché. Les commerçants ne proposent plus que des sacs biodégradables.
En 2019, un travail doit être envisagé pour distribuer des sacs réutilisables aux meilleurs clients, sérigraphiés au logo du marché des Capucins.

4. Entretien courant et matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, des interventions ont été effectuées par le délégataire durant l'année 2018, dans le cadre du contrat. Il s'agit des travaux listés aux pages 9 et 10 du rapport d'activité 2018 joint en annexe à la présente délibération.

5. Les travaux

Les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture des halles A et B programmés par la Ville ont été réalisés comme prévu en 2018 et sont terminés.
De son côté, le délégataire a réalisé divers travaux dans le cadre de la préparation de la gestion en direct des opérations de collecte et traitement des déchets (cf. paragraphe 4.2 page 10 du rapport d'activité joint en annexe).
Par ailleurs, le délégataire ayant attiré l'attention de la Ville sur le besoin de renouvellement de certaines portes basculantes et automatiques, la Ville a prévu de faire appel à un bureau de contrôle pour l'établissement d'un diagnostic précis des travaux à réaliser. Cette opération de diagnostic a été engagée en juillet 2019 et sera suivie d'un programme pluriannuel de remise en état de ces portes.

6. Les données financières

Compte de gestion (en € HT)	2018	2017	Δ (en %)
Recettes halles des Capucins	**788 514**	**765 452**	**3,0%**
Recettes parking	**635 584**	**668 359**	**-4,9%**
Autres recettes	**9 609**	**6 551**	**46,7%**
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**1 433 707**	**1 440 362**	**-0,5%**
Redevance forfaitaire	**125**	**125**	**0,0%**
Achats et charges externes	**562 185**	**536 776**	**4,7%**
Salaires et charges sociales	**472 670**	**464 786**	**1,7%**
Impôts et taxes	**40 390**	**39 478**	**2,3%**
Dotations aux amortissements	**180 758**	**179 410**	**0,8%**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 256 129**	**1 220 575**	**2,9%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**177 578**	**219 787**	**-19,2%**
Intérêt sur emprunt (1)	**55 274**	**64 683**	**-14,5%**
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**55 274**	**64 683**	**-14,5%**
Charges exceptionnelles	**0**	**0**	
RESULAT COURANT AVANTIS	**122 304**	**155 104**	**-21,1%**

Source : rapport annuel
(1) : les intérêts portent sur l'emprunt souscrit au début du contrat de délégation pour permettre de rembourser le droit d'entrée de 2.9 M€ que le délégataire a versé à la Ville.

Les recettes d'exploitation totales ont diminué de 0,5% (-7 k€) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.434 K€ au 31 décembre 2018. Cette baisse se décompose pour l'essentiel en :

- Une augmentation des recettes du marché de 3 % (+23 k€),
- Une diminution des recettes de stationnement de 4.9% (-33 k€).

La diminution des recettes s'explique par l'effet combiné de la hausse des recettes des droits de place (105 abonnés au 31 décembre 2018) et la baisse des recettes horaires du parc de stationnement. On notera que les 788 K€ de recettes sur les halles des capucins incorporent le loyer annuel versé par le Super U au délégataire.
La diminution des recettes de stationnement est principalement liée à la baisse de la fréquentation de la clientèle horaire, l'exercice 2018 n'ayant pas connu d'augmentation des tarifs du parc de stationnement.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont augmenté de 2.9% (36 k€) par rapport à 2017. Ceci s'explique principalement par la hausse des achats et charges externes de 4.7% (25 k€).

Le résultat de l'exercice présente pour la quatrième année consécutive un solde bénéficiaire (122 K€ en 2018 contre 155 K€ en 2017).

Pour votre complète information vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité 2018 du délégataire.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Maribel BERNARD

DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- BORDEAUX -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 1

1. LISTE DES MARCHES 3

2. APPLICATION DU CONTRAT 4

2.1. Application des tarifs 4
2.2. Autres applications et évolution du contrat 4

3. EXPLOITATION 5

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres 5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants 5
3.3. Fréquentations et mouvements 6
3.4. Personnel d'exploitation 7
3.5 Suivi des évolutions réglementaires : 8
3.5.1 Présentation d'un successeur 8
3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets 8
3.5.3 Interdiction des sacs plastiques 8

4. SUIVI TECHNIQUE 8

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation 8
4.2. Travaux 9

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION 11

5.1. Commentaires préalables 11
5.2. Comptes de l'exercice 11

6. SYNTHESE GENERALE 12

6.1. Analyse qualitative du service 12
6.2. Indicateurs qualitatifs 12

7. ANNEXES 13

1. LISTE DES MARCHES

Marché des Capucins

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs des droits de place du marché appliqués au cours de l'exercice restent identiques à ceux appliqués depuis 1er février 2015 et fixés par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015.

Le blocage des tarifs décidés par la Ville a entraîné une perte de recettes ouvrant droit à indemnisation au profit du délégataire en application du dernier alinéa de l'article 18 du Contrat. Ce dernier se tient à la disposition de la Ville afin de déterminer toute solution appropriée à cet effet.

S'agissant du parc de stationnement, en application de la Loi Hamon, la grille tarifaire a été établie sur la base d'une tarification au « ¼ d'heure » à compter du 1er juin 2016. Cette modification tarifaire devait se faire sans augmentation pour l'usager, donc, à fréquentation égale sans hausse de chiffre d'affaires. En réalité, le déplacement du temps moyen de stationnement des clients a été à l'origine d'un tassement du chiffre d'affaires horaire.

Les interventions de promotion et publicité ont été entreprises par référence au principe contractuel d'affectation d'un pourcentage des recettes des droits de place acquittés par les commerçants.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

Conformément au contrat, le délégataire a procédé au versement de la redevance annuelle.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que les marchands à la charrette ne sont facturés à la demande de la Ville que pour une quote-part de leur surface réelle, contrairement au dispositif réglementaire.

Dans le prolongement des réflexions relatives aux nouvelles modalités de collecte et traitement des déchets du marché entamé lors de l'exercice précédent, un avenant a été établi entre les parties pour une mise en application à compter du 1er janvier 2019 et dont il sera fait état dans le cadre du prochain rapport.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés reste celui fixé par arrêté municipal du 4 décembre 2014 portant nouveau règlement et abrogeant celui issu arrêté municipal du 17/05/1999 modifié.

Les marchés appartiennent au Domaine Public. De ce fait, le Maire et la Collectivité sont seuls titulaires de l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent être délégués. Le contractant de la Ville intervient dès lors en appui pour la mise en œuvre des dispositions règlementaires sur le marché.

Le Délégataire, de manière préventive et suite aux constats sur le terrain, diffuse diverses notes circulaires périodiques auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement.

Outre les rappels effectués par le régisseur directement, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis. Son dossier est transmis au Maire.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, en cas de refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif alors de prononcer les sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons légales, sont prononcées par le Maire. Elles sont un acte d'exemplarité pour avoir tous effets pédagogiques sur le terrain et éviter de décrédibiliser les efforts accomplis et la répétition des actes en question.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlement des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants sont par contre du ressort des administrations compétentes auxquelles le Délégataire communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Comme les exercices passés, le délégataire est amené à procéder à des rappels réguliers au règlement concernant les comportements suivants :

- L'obligation de présence d'au moins cinq jours dans la semaine, non encore respectée par certains commerçants, même si de très importants progrès ont été réalisés dans ce domaine,
- Le dépassement systématique, par les points de restauration et de dégustation, des horaires règlementaires, ce qui contribue à perturber gravement l'organisation du nettoyage du marché et à en augmenter le coût,
- Le respect, d'une manière générale, des horaires du marché, dans la mesure où des commerçants n'arrivent que trop tardivement, et d'autres partent trop tôt, ce qui est pénalisant pour le bon fonctionnement du marché, surtout en semaine, bien sûr,
- La délivrance habituelle de boissons alcoolisées non accompagnées d'un repas, par un certain nombre de points de restauration et de dégustation, avec les conséquences désastreuses qui en résultent, tant en terme d'image que de sécurité pour le marché,
- Le non-respect chronique, par les « vendeuses à la charrette », des limites de leur emplacement (3M sur 5) ainsi que des règles les plus élémentaires de propreté : immondices laissés sur l'emplacement ou dispersés à proximité, diables et matériel laissés à l'abandon devant les entrées de la halle, etc…,

- L'encombrement, par certains commerçants, des allées, ou même d'emplacements laissés provisoirement vacants à proximité, ou alors l'accumulation, sur leur propre stand, et particulièrement au-delà de la hauteur règlementaire, de toutes sortes d'objets de nature à ternir, non seulement l'aspect de leur propre commerce, mais aussi celui du marché lui-même. Des actions sont entreprises pour remédier à ce type de comportement.
- Certains commerçants en infraction au règlement ont pu être convoqués par la Ville, sur signalement du Délégataire. Ce qui a pu donner lieu à l'application de sanction dans certains cas. Il importe de garder en mémoire l'exemplarité des décisions face aux tentatives cycliques d'indiscipline individuelle.

A nouveau, certains commerçants continuent, par ailleurs, et malgré de nombreux rappels, à payer le délégataire systématiquement avec retard, alors que la règlementation stipule que les droits de place sont exigibles à première réquisition.

3.3. Fréquentations et mouvements

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, et la date des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2018. La fréquentation du parc de stationnement a suivi la baisse d'activité liée au mouvement des « gilets jaunes » les samedis.
Par ailleurs, les difficultés de sécurité sur le parking (deals de drogue aux entrées et accès piétons encombrés par des SDF agressifs) ont contribué à la baisse des clients horaires.

Pour le marché, en 2018 :

- 3 commerçants ont quitté le marché :
  - 1 volailler
  - 1 boulanger/pâtissier
  - 1 vendeur de coquillages.

- 14 commerçants sont arrivés en qualité d'abonnés :
  - 1 charcutier-traiteur
  - 1 vendeur de coquillages
  - 2 « produits BIO »
  - 1 fromager
  - 1 « produits espagnols »
  - 1 « produits orientaux »
  - 2 maraîchers
  - 1 vendeur d'asperges
  - 1 boucher
  - 1 « produits grecs »
  - 1 charcutier
  - 1 fleuriste.

Les mouvements traduisent bien constants efforts de recrutement et de recherche de nouveautés.

<u>La candidature de nouveaux commerçants peu formés</u>

Dans le contexte économique actuel, on constate toujours que des situations personnelles complexes conduisent certains à tenter une activité sur les marchés qui représente en apparence une solution rapide, aisée et à peu de frais, pour créer sa propre activité.

Ces personnes découvrent que :

→ Les marchés de forte activité sont déjà composés de commerçants fidèles, et l'accueil de nouveaux candidats y est parfois difficile du fait de la limitation du périmètre ;

→ A l'inverse, les marchés qui affichent une certaine fragilité commerciale ont certes des emplacements disponibles. Ces candidats priorisent alors les sites plus dynamiques.

De ce fait, les marchés fragiles ne bénéficient pas – ou pas longtemps – de l'arrivée de ces nouveaux commerçants, alors que les marchés qui sont déjà très prisés doivent faire face à des candidatures souvent difficiles à satisfaire.

Le rôle du délégataire dans ces conditions est de sensibiliser les nouveaux candidats pour judicieusement sélectionner les produits qu'ils souhaitent vendre, de manière à créer une vraie différence avec les produits déjà présents, et à poursuivre leur présence avec assiduité de manière à se construire une clientèle. Ces démarches supposent que ces nouveaux commerçants aient un réel projet professionnel.

L'évolution de certains commerces non alimentaires

Au cours de ces années de mutation des circuits commerciaux, les réseaux d'approvisionnement se sont considérablement concentrés et réduits, les marques nationales écoulant directement leurs soldes ou fins de série, en magasins sous franchise, par internet, en magasins d'usine.

C'est la raison pour laquelle, faute de produits valorisants disponibles, un nombre croissant de commerçants se sont rabattus vers des produits importés, moins variés et de moins bonne qualité. Il faut y ajouter la recherche par les consommateurs d'un bas prix, ce qui conduit les vendeurs à adapter leur offre dans cette gamme de produits pour répondre aux vœux de la clientèle.

Evolution général du Commerce

Les statistiques nationales montrent encore la pression existante sur la consommation alimentaire et les prix de vente. L'épisode des « gilets jaunes » a touché le fonctionnement du marché lors du second semestre. Le marché des Capucins, en dépit de l'impact de cette manifestation, a bien résisté commercialement.

Météorologie

L'influence des conditions climatiques sur la fréquentation des marchés est de plus en plus sensible aux alertes météo trop précautionneuses qui peuvent rebuter certains commerçants à participer aux séances. Il y a quelques années, ces conditions exceptionnelles n'avaient aucune conséquence sur la venue des consommateurs et la présence des commerçants.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- deux responsables d'exploitation
- huit agents techniques

soit un effectif de onze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service. Des interventions ponctuelles sont par ailleurs venues s'ajouter à l'équipe de base.

3.5. Suivi des évolutions réglementaires

3.5.1 Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 –codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », a commencé à créer des pressions.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières se font jour au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Cela est flagrant sous la Halle et demande à être encadré davantage. Le règlement est à ce titre à toiletter.

3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets

Nous rappelons l'obligation de tri et de traitement des biodéchets généralisée depuis le 1er janvier 2016 et concernant tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets est généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

Pour le marché des Capucins, des échanges sont intervenus entre les parties au cours de l'exercice en vue de la mise en place d'une solution de traitement de tri et traitement des déchets. Ces échanges ont abouti à la conclusion d'un avenant entre les parties, effectif au 1er janvier 2019 et dont il sera fait état dans le prochain rapport.

3.5.3 Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.Cette obligation est globalement respectée au marché des Capucins. .

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice ont été réalisés les travaux suivants :

Pose d'une sortie de câble pour pompe extérieur en janvier.
Remplacement de trois cylindres contacteur à clef février.
Intervention sur 3 déclencheurs manuels défectueux ainsi que remplacement de disjoncteur différentielle en février.
Sur port WC public remplacement de l'ensemble poignée et de la serrure en février.
Mise en place d'un disjoncteur différentiel dans le tableau électrique loge en février.
Mise en place d'un BAES évacuation en février.
Passage des câbles d'alimentation repris sur le TGBT ainsi que le cheminement vers le coffret de protection dans le local EDF en mars. Dépannage en mai.
Réparation du point bas de la serrure de porte face au cours de l'Yser en mars.

Installation de d-Park sur un nouveau serveur à distance en mars.
Remplacement du fluide R404A par XP40 dans les installations frigorifiques en avril.
Dépose de luminaires fluo + pose de luminaires led en avril.
Changement de prise Hypra Tettra 16A local technique en avril.
Dépose et pose d'un sèche main en avril, réparation de portes en mai et en août.
Remplacement des 4 pivots du portail battant en avril.
Travaux de plomberie (remplacement plaque de déclenchement sur WC) en mai.
Mise en place d'un arrêt d'urgence sur Hall de chaque côté de l'allée en mai.
Passage des câbles d'alimentation repris sur le TGBT, ainsi que cheminement vers tous les équipements en mai.
Prises en hauteur et mise en place de boite de dérivation sur pilier allée centrale en juin.
Intervention suite fuite au niveau du refoulement source B en juin
Vérification et branchement des enseignes lumineuses en juin.
Diagnostique panne sur luminaire et remplacement en juin.
Remplacement de deux luminaires LED en juillet.
Remplacement d'un fusible ventouse sur porte en juillet.
Création d'une prise hypra dans le local technique sous-sol en juillet.
Création prise et coffret manifestation en juillet.
Fourniture et pose d'enrouleur de câble de 10 m en juillet.
Confection dossier SSI en aout.
Achat d'un transpalette semi électrique en aout.
Intervention concernant une fuite sur réseau sprinkler en aout.
Remplacement tuyauterie de refoulement fuyarde en aout.
Dépose et repose de déclencheur manuel en septembre.
Réparation d'un pivot défaillant sur le portail entrée fournisseur en novembre.
Remplacement des pattes de support vérin sur portail entrée fournisseur en novembre.
Vérification de conformité électrique en février.
Contrat de vérification annuelle des RIA en janvier.
Contrat de vérifications semestrielles sprinkleur incluant l'entretien annuel du groupe motopompe diesel.
Contrat de maintenance sur Karcher.
Nettoyage des vitreries sur le marché des capucins a l'année.
Maintenance de la télésurveillance pour l'année.
Contrat annuel d'assistance technique et dépannage électrique additif détection incendie.
Contrat annuel d'assistance et dépannage éléctrique (sonorisation de sécurité).
Contrat de maintenance pour ascenseur à l'année.
Contrat d'assistance performance terminal Kelio pour l'année.
Formation incendie + exercice d'évacuation en janvier.
Entretien des 35 portes basculantes pour l'année.
Vérification de périodique des installations de sécurité incendie, des machines et des Installations des ascenseurs pour l'année.
Vérification de conformité incendie/thermique pour l'année.
Contrat de Maintenance des installations frigorifiques à l'année.
Contrat de maintenance sur onduleurs pour l'année.
Vérification annuelle des extincteurs en décembre.
Contrat de dératisation annuel.
Contrat de désinsectisation annuel.
Vérification des désenfumages mécanique (volet) des RIA, et des détecteurs/Déclencheur manuel en septembre.
Entretien de l'auto-laveuse, qui est en fin de vie et sera remplacée.

4.2. Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

Ont été réalisés au cours de l'exercice, dont la préparation de la gestion en direct des opérations de collecte et traitement des déchets :

Re lamping zone marché plus parking en janvier.
Fourniture de 200 luminaires étanches LED en mars.
Pose et raccordement de luminaires led au niveau des caisses automatiques du hall A et B en mars.
Fourniture ensemble acoustique avec boucle malentendant ainsi que la pose des kits interphone en février.
Fourniture et pose matériel vidéosurveillance caméra et enregistreur loge en février.
Pose de cameras H.S en juin.
Achat programme informatique pesage déchets commerçants en décembre.
Contrat de prestation d'entretien pour le PRESSOR, pour l'année
Contrat vérification périodique sur balance de pesée.

Le matériel de péage et de contrôle d'accès est âgé aussi. Il convient de préparer son changement complet devant l'obligation de créer de nouvelles fonctions devant les besoins nouveaux :

- Titres d'accès plus souples d'emploi et plus modernes
- Moyens de paiement adaptés
- Produits de stationnement nouveaux
- Meilleure sécurité contre les fraudes.

Les responsabilités de la Ville sur le gros œuvre, le clos et le couvert sont importantes. A ce titre, la programmation du renouvellement du système de portes basculantes est à prévoir rapidement, l'entretien courant ne pouvant suffire après un usage de vingt années.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégataire.

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché, ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Le chiffre d'affaires est stable du fait principalement du blocage des tarifs par la Ville. Le résultat chute de ce fait de plus de 20%.

La baisse d'activité des parcs de stationnement est sensible, notamment avec les difficultés du samedi au second semestre devant les manifestations des « gilets jaunes ». La croissance de la présence de non abonnés a compensé partiellement et l'effort en année pleine des recrutements d'abonnés sous la Halle aussi.

Parallèlement, la montée des dépenses d'entretien est claire en cette phase du contrat où les investissements approchent leur fin de vie pour tous les équipements et installations mécaniques. Ceci pose à l'évidence la question de l'amélioration de la profitabilité pour supporter ces financements, d'où l'aspect stratégique d'appliquer les actualisations tarifaires prévues au contrat. Le retard d'application actuel est de l'ordre de 15% et les commerçants n'ont subi aucune augmentation depuis janvier 2015.

Le retard a un impact évident sur le potentiel d'investissement.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville assume les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2018, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Lors de l'exercice 2018, l'ensemble des interventions, lors des séances de marché, ont été réalisées par le délégataire tant sur le plan contractuel que technique, conformément aux dispositions prévues au contrat. Il en est de même pour celles relatives aux rapports avec les usagers commerçants.

Il est noté notre participation à la réunion de la commission des marchés organisées les 16 janvier, 29 mars et 15 novembre

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation,
- Bilan financier des opérations d'animation,
- Attestation d’assurance.

Année 2018

MARCHE DES CAPUCINS
VILLE DE BORDEAUX

HALLE A

		Autorisation en cours		
NOM	PRENOM	DEBUT	FIN	ACTIVITE
AIT EL MOKHTAR	Bouchra	25/08/2012		Restauration orientale
AUGIER	Erick	18/12/2015		Boulanger bio
BADETS	Daniel	01/05/1996	30/09/2018	Volailler
BAILLY	Romain	22/07/2014		Restauration s/place et à emporter et épicerie fine
BARTHE	Valérie	01/02/2012		Vente de fromages et épicerie fine
BEAUVIEUX	Thierry	01/08/2018		Charcutier-Traiteur
BECOYE	Patrick	08/07/2005		Prod. Canards
BERTAU	Annie	01/04/1997		Charcutier
BITAUD	Yannick	15/07/2012		Boucher
BOS	Philippe	01/05/1996		Huitres
BOUCHMA	Omar	01/08/2016		Revendeur Fruits et légumes
BROCA	Isabelle	01/06/2014		Produits régionaux
BRUZAUD	Valérie	01/05/1996		Volailler
CABUT	Nicolas	01/01/2019		Boulanger / Pâtissier
CAILLE	Yannick	01/03/2012		Producteur Maraîcher
CAPIELLO	Guy	02/02/2015		Producteur Maraicher
CASSASSUS		01/06/2014		Producteur de fromages
CHASTANET	Didier	01/08/2018		Coquillages
CHEHAIRI	M'hamed	01/08/2018		Produits bio
CHRIST	Damien	09/12/2017		Volailles, canards et oies gras, charc. et rôt.
COLETTE	Jean Marie	01/07/2016		Fleuriste
DANIEL	J. Jacques	01/05/1996		Maraicher
DARTOUT	Nicolas	04/04/2014		Epicerie Fine Italienne
DECROTY	Denis	01/05/1999		Fruits et légumes
DELAS	Didier	01/05/1996		Maraicher
DE WILDE		01/04/2003		Charcutier
DEWELLE	Jean Michel	01/08/2009		Fleuriste
DIALLO	Aissatou	01/12/2007		Plats espagnols
DUCOURNEAU	Pierrette	01/05/1996		Maraicher
DU FAYET DE LA TOUR	Xavier	10/11/2016		Epicerie Fine

DUJARDIN	Patrick	01/05/2009	31/10/2018	Boulanger/patissier
DUPART	Xavier	01/04/2012		Producteur Maraîcher
DUPAS	Dominique	13/11/2015		Producteur Maraicher
DUPUY	Patricia	01/10/2017		Charc./rest. de produits du S.O et Espagne
DUROUSSEAU	Henri	01/05/1996		Maraicher
ECHAUZIER	Martial	01/06/2014		Maraicher
EL KHLIFI	Mohamed	01/05/2015		Producteur Maraîcher
EL MARRAKI	Abdelhalim	26/08/2008		Poissonnier
ESTRADER	Lidia	01/07/2018		Vente s/pl et à emp prod.esp. Avec petite licence
ETIVAL	Marianne	01/11/2017		Producteur Maraicher Bio
FORTIN	François	01/10/2016		Herbes aromatiques et prod. Dérivés
GADY	Didier	09/06/2004		Maraicher
GALVAO	Jean Fabrice	11/12/2014		Dégustation et vente de prod. Portugais
GARCIA	Mélanie	17/11/2014		Poissonnerie
GAUTIER	Jean Luc	01/07/2002		Boucher
GAZEAU	Céline	22/06/2009		Boucher
GAZEAU	Céline	02/09/2008		Volailler
GILBERT	Pierre	12/10/2016		Caviste
GONZALEZ	Stéphane	02/12/2016		Pâtisserie
GUENON	Brigitte	01/05/1996		Fleuriste
GUEYE	Caroline	09/12/2017		Crêperie et vente sur place/emp prod bretons
GUILLAUME	Jocelyne	01/10/2002		BOF
HAURY	Karine	01/07/2018		vente de fromages
HERAUD	Claude	01/05/1996		Maraicher
HOUZELLE	Karine	01/02/2014		Buvette-restauration
JIMENEZ	Juan José	19/02/2018		Vente à emp. et sur place Prod. Espagnols
JNAHI	Mohamed	01/07/2018		Vente de produits et pâtisseries orientales
JOCAL		07/03/2009		Producteur Maraîcher
KIAN	Arash	01/08/2016		Producteur maraicher BIO
KOWALSKI	Johan	12/12/2017		Buvette et restauration
LAFOND	Jean Yves	21/03/2018		Maraicher
LAMBERT	Guy	01/05/1996		Maraicher
LE LAN	Franck	26/04/2013		Restauration japonaise sur pl. et à emp.
LHERME	Henri	01/06/2005		Maraicher
L'HOSPITAL	Catherine	01/04/2011		Buvette
LIANO	Anne Marie	01/10/2017		Epicerie fine bio et plats pr. Place ou à emp.

LIM	Koung	06/09/2013		Prod. Asiatiques-traiteur- Rôtisserie
LONGUECHAUD	Pierre	30/03/2018		Pr. Asperges
LUCARONI	Jean paul	30/03/2018		Producteur Maraîcher
LY KASO	Pao	17/10/2017		Maraicher
MACHEBOEUF	Alain	01/08/2016		Revendeur Fruits et légumes
MALLO	Thierry	01/08/2018		Boucher
MARTINEZ MORENO	Antonio	01/01/2009		Prod. Maraîcher
MASSE	Michel	01/05/1996		Maraicher
MAULIN	Claude	01/05/1996		Maraicher
NEAGU	Adrian	01/09/2017		Producteur Maraîcher
MENAGER	Blandine	10/10/2015		Producteur BIO
MENDIETA	Fernando	23/02/2015		Epicerie Fine et pâtes
MERCADIE	Sylvie	01/05/1996		Poissonnier
MOSSADQ	Nadir	02/11/2017		Fruits et Légumes
NADUR	Gaële	23/11/2016		Thés, cafés et acc. dérivés et dégustation
NICOLET	Isabelle	01/03/2017		Producteur légumes BIO
PAPANDONIOU	Uriana	01/10/2018		Produits grecs
PATRI	Valéry	01/08/2011		Charcuterie et viande chevaline
PATRI	Valéry	05/11/2015		Charcuterie et viande chevaline
PERRICHON	Erick	01/08/2018		Charcutier
PERROCHON	Bruno	24/12/2001		Maraicher
PINTOU	Laurence	01/07/2017		Boulangerie Bio
PODSIEDLIK	Christophe	01/05/1996		vente de cafés
POLLO	Sylvain	01/05/1996		Fruits et légumes
RAMY SEPOU	Georges	01/02/2011		vente de produits et plats exotiques
RIBEIRO	Joacquim	01/05/1996		Boucher
RIEU	Patrick	01/01/2012	31/07/2018	Coquillages
RIEU	Philippe	01/10/2011		Poissonnier
ROUFFINEAU	Matthieu	17/09/2004		Huitres
SADDIK	Mohammed	01/08/2018		Prod. Biologiques
SEGRESTAN	Laurence	01/08/2018		Fleuriste
SEPHAN	Mouang Oudien	01/08/2008		Prod. Maraîcher
SMITH	Véronique	01/12/2011		Vente de poissons crustacés
SOKOLOVITCH	Stephan	01/12/2008		Volailler
TAOUFIQ	Sanaa	09/12/2017		Vente de produits et pâtisseries marocaines

TALIGOT	J.François	26/02/2010	31/12/2018	Boulanger / Pâtissier
TRITAH	Abdeslam	01/08/2016		Producteur maraicher
VALLETON	Sylvain	01/05/1996		Maraicher
YON	Madeleine	01/05/1996		Maraicher

Ville de	BORDEAUX

Comptes de l' Exercice 2018

RECETTES

		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	727 428,68 €	61 085,06 €	788 513,73 €
Parc de	Stationnement	166 365,82 €	469 217,75 €	635 583,57 €
Divers	Halles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	Stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits divers de gestion courante		1 936,67 €	0,00 €	1 936,67 €
Remboursement charges eau		11 063,89 €		11 063,89 €
Impayés		-4 622,77 €		-4 622,77 €
Transfert de charges - Remboursement :		1 231,53 €		1 231,53 €
TOTAL DES RECETTES				**1 433 706,62 €**

DEPENSES

Redevance forfaitaire	125,00 €
Achats et charges externes	562 185,07 €
Salaires et charges sociales	472 670,26 €
Médecine du travail	194,30 €
Impôts et taxes	40 390,00 €
Intérêts sur emprunts	55 274,02 €
Frais financiers sur report	0,00 €
Dotation amortissements	180 758,45 €
Charges exceptionnnelles	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	**1 311 597,10 €**

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**122 109,52 €**

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2017	**0,00 €**
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2018	**0,00 €**

Ville de	BORDEAUX

Comptes de l' Exercice 2017

RECETTES

		Abonnés	Casuels	Total
Halles	des Capucins	719 296,42 €	46 156,01 €	765 452,43 €
Parc de	Stationnement	168 523,13 €	499 835,98 €	668 359,12 €
Divers	Halles	-360,00 €	0,00 €	-360,00 €
Divers	Stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		10 743,44 €		10 743,44 €
Impayés		-5 246,83 €		-5 246,83 €
Transfert de charges - Remboursement :		1 414,00 €		1 414,00 €
TOTAL DES RECETTES				1 440 362,15 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	125,00 €
Achats et charges externes	536 775,72 €
Salaires et charges sociales	464 786,56 €
Impôts et taxes	39 478,00 €
Intérêts sur emprunts	64 682,89 €
Frais financiers sur report	0,00 €
Dotation amortissements	179 409,54 €
Charges exceptionnnelles	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 285 257,71 €

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	155 104,44 €

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2016	0,00 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2017	0,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DE LA GIRONDE
28 JAN. 2015
Bureau du Courrier

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28 JAN. 2015

CERTIFIE EXACT.

Séance du lundi 26 janvier 2015
D-2015/55

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

Marché des Capucins. Actualisation des tarifs des droits de place du marché et des parcs de stationnement des Capucins. Autorisation. Décision

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud », pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2008.

La société « Géraud » a formulé par courrier en date du 18 novembre 2014, une demande d'augmentation des tarifs applicables sur le site des Capucins : droits de place marché et parcs de stationnement.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs. Après examen, cette augmentation s'élèvera à 5 % des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et, en application de l'article 18 du traité de concession, une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 5 % sur les tarifs des droits de place et de stationnement (tableau ci-joint) du marché des Capucins.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Maribel BERNARD

Droits de place (tarifs HT en euros)	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Variation
Revendeurs tous commerces, le m² par mois	20,50	21,50	4,88%
Petits producteurs et maraîchers, le m² par mois	10,35	10 80	4,35%
Commerçants non abonnés			
m² par jour (occupation minimale de 4 m²)	1,05	1,10	5,00%
Jours de fêtes Ouvertures exceptionnelles			
tarif complémentaire appliqué uniquement sur la surface de vente, le m² par jour	3,30	3,45	4,55%

Tarifs abonnements TTC			
Abonnements mensuels			
Catégorie aérien			
Permanents	74,10	77,80	4,99%
Travail 7h-20h	54,80	57,55	5,02%
Marché 2h-15h	40,60	42,65	5,05%
Nuit	29,40	30,90	5,10%
2 roues	30,40	31,90	4,93%
Catégorie souterrain			
Place directe	54,80	57,55	5,02%
Place utilitaire	54,80	57,55	5,02%
Place secondaire	35,50	37,30	5,07%
Grand week-end	32,50	34,15	5,08%
Abonnements trimestriels			
Catégorie aérien			
Permanents	213 20	223,90	5,02%
Travail 7h-20h	147,20	154,60	5,03%
Marché 2h-15h	111,70	117,30	5 01%
Nuit	83,20	87,40	5,05%
Catégorie souterrain			
Place directe	157,30	165,20	5,02%
Place utilitaire	157,30	165,20	5,02%
Place secondaire	103,50	108,70	5,02%
Abonnements semestriels			
Catégorie aérien			
Permanents	416,20	437,00	5,00%
Travail 7h-20h	284,20	298,40	5,00%
Marché 2h-15h	213,20	223 90	5,02%
Catégorie souterrain			
Place directe	304,50	319,75	5,01%
Place utilitaire	304,50	319,75	5,01%
Place secondaire	203 00	213,15	5,00%
Abonnements annuels			
Catégorie aérien			
Permanents	822,20	863,30	5,00%
Travail 7h-20h	538,00	564,90	5,00%
Marché 2h-15h	416 20	437,00	5,00%
Catégorie souterrain			
Place directe	593,80	623,50	5,00%
Place utilitaire	593,80	623,50	5,00%
Place secondaire	395,90	415,70	5,00%

BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 MAI 2016

Bureau du Courrier

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 11 MAI 2016
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/185

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Ariella PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Marché des Capucins. Tarification au 1/4 d'heure. Loi Hamon. Autorisation. Décision.

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud » pour une durée de 20 ans à compter du 1 er janvier 2008.

La loi de consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements au 1er juillet 2015 en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure afin de se rapprocher davantage de la réalité des pratiques.

En effet, l'article L113-7 du code de la consommation créé par la loi du 17 mars 2014 prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ».

Cette tarification au quart d'heure met fin au principe du tarif horaire selon lequel toute heure entamée est due et c'est désormais le dernier quart d'heure commencé qui déterminera le prix payé par l'usager.

Il convient donc d'adopter la nouvelle tarification par pas de quinze minutes en lieu et place de la tarification par pas horaire pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures dans les parcs du Marché des Capucins.

En accord avec le concessionnaire un avenant au traité de concession interviendra d'ici la fin de l'année.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la grille ci jointe pour la tarification au 1/4 d'heure.

ADOPTE A LA MAJORITE

Amendement:

Suppression :

"Actualisation des tarifs des droits de place du marché et des parcs de stationnement des capucins"

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Maribel BERNARD

ANNEXE 1

Parcs de stationnement du marché des Capucins

Tarifs horaires TTC en vigueur au 03/05/2016 (TVA à 20%)

Durée de stationnement		Tarifs horaires TTC
De 0h à 1h	15 mn	0,90 €
	30 mn	1,80 €
	45 mn	1,90 €
	1h00	2,00 €
De 1h à 2h	1h15	3,40 €
	1h30	3,60 €
	1h45	3,70 €
	2h00	3,80 €
De 2h à 3h	2h15	4,40 €
	2h30	4,50 €
	2h45	4,60 €
	3h00	4,70 €
De 3h à 4h	3h15	5,70 €
	3h30	5,80 €
	3h45	5,90 €
	4h00	6,00 €
De 4h à 5h	4h15	7,20 €
	4h30	7,30 €
	4h45	7,40 €
	5h00	7,50 €
De 5h à 6h	5h15	8,20 €
	5h30	8,30 €
	5h45	8,40 €
	6h00	8,50 €
De 6h à 7h	6h15	8,20 €
	6h30	9,30 €
	6h45	9,40 €
	7h00	9,50 €
De 7h à 8h	7h15	10,20 €
	7h30	10,30 €
	7h45	10,40 €
	8h00	10,50 €
De 8h à 9h	8h15	10,70 €
	8h30	10,80 €
	8h45	10,90 €
	9h00	11,00 €
De 9h à 10h	9h15	11,20 €
	9h30	11,30 €
	9h45	11,40 €
	10h00	11,50 €
De 10h à 11h	10h15	11,70 €
	10h30	11,80 €
	10h45	11,90 €
	11h00	12,00 €
De 11h à 12h	11h15	12,00 €
	11h30	12,00 €
	11h45	12,00 €
	12h00	12,00 €
De 12h à 24h		18,00 €

Toute tranche tarifaire entamée est due

Animations de l'année 2018

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Créer des synergies avec les initiatives locales
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Du 11 au 27 Mai s'est tenue la troisième édition de la Fête Internationale des Marchés regroupant près de 1 000 marchés en France et plus de 3 000 dans le monde.

Parrainée par Jean-Luc PETITRENAUD, secondée par Luana BELMONDO, les retombées médiatiques furent cette année encore plus nombreuses avec notamment le montage de partenariat avec certains médias comme France Bleu ou My Cuisine.

Période : Vendredi 25 mai

Détails :

Tout au long de la séance, de nombreux cabas « J'aime mon marché » étaient à gagner via animateurs et hôtesses.

Canaux de communication :

-Affichage sur site
-Site internet
-Réseaux sociaux

Thème de l'animation : Coupe du Monde 2018

Période : Mi-juin -> mi-juillet

Détails :

De façon à se greffer à un évènement mondial majeur sur l'année 2018, le marché fut décoré aux couleurs des pays participants à la Coupe du Monde durant toute la durée de celle-ci.

Thème de l'animation : Modernisation du site internet & stratégie digitale

Période : 2018

De façon lissée sur toute l'année, un important travail de refonte du site internet dédié au marché des Capucins a été entrepris pour arriver à un outil beaucoup plus valorisant, dynamique et interactif.

Ce site vitrine a donc vocation à présenter l'offre disponible sur le marché et à vivre via des actualités mensuelles. De façon associée, une visite virtuelle du marché est dorénavant possible via l'outil google.

Canaux de communication :

-Affichage sur le marché
-Flyers
-Calicots
-Réseaux sociaux

Thème de l'animation : Communication

Afin d'accompagner le développement du marché des Capucins tout au long de l'année, des campagnes de communication ont été développées se concrétisant par :

- L'organisation de tournages pour le compte de chaînes étrangères permettant une visibilité élargie du marché des Capucins.

- Des encarts publicitaires au sein

    - d'un guide spécial « Eté » développé par Sud-Ouest (valable dans va version print et web).
    - du Petit-Futé
    - d'un plan disponible dans tous les lieux touristiques (gare, aéroport, office du tourisme ...)
    - d'un plan de Bordeaux et de ses alentours développé par l'office du tourisme
    - d'un hors-série gourmand de Sud-Ouest et d'un supplément Noël
    - de Sud-Ouest (quotidien & site) sur le mois de décembre

- Une campagne couplant habillage bus & mobilier urbain en amont des fêtes de fin d'année afin d'insuffler une dynamique positive et de faire du marché des Capucins un lieu incontournable pour y préparer ses repas de fin d'année.

Animation 2018

Ville de
BORDEAUX

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.	
XYZ	Actu	17/01/2018	*		85,00 €
SADC	Matériel de déco	30/01/2018	*		1 086,00 €
IRPS	Insertion Plan	09/01/2018	*		2 000,00 €
LE PETIT FUTE	Insertion	27/02/2018	*		2 589,00 €
XYZ	Gestion serveur	28/02/2018	*		34,99 €
MARC PHOTO	Visite google	30/03/2018	*		1 600,00 €
XYZ	Noms de domaine	17/04/2018	*		100,00 €
SO NEVA	Site internet	18/04/2018	*		3 600,00 €
MOUZET	Imp BE	18/04/2018	*		198,70 €
GLOBE EXPRESS	Livraison cabas	15/05/2018	*		170,84 €
MARIANNE	Anim Mai	25/05/2018	*		1 300,00 €
MEDIA TOURISME	Insertion plan	30/05/2018	*		2 650,00 €
SADC	Anim Mai (déco, cabas)	31/05/2018	*		4 635,00 €
DECOFETE CONCEPT	Déco CDM	14/06/2018	*		2 464,80 €
SUD OUEST	Guide été	30/06/2018	*		2 995,00 €
FRAIS DE GESTION	**S1 2018**	**11/07/2018**	*		**1 530,56 €**
SO NEVA	Adaptation plan	25/07/2018	*		90,00 €
CULTURE CAMP	Spectacles - synergie Douves	03/09/2018	*		400,00 €
DECOFETE CONCEPT	Achat boules de Noël	25/09/2018	*		1 080,00 €
PARAGRAMME	Créa insert	24/09/2018	*		150,00 €
DECOFETE CONCEPT	Bandeaux 24-31	28/11/2018	*		120,00 €
MME SEGRESTAN	Déco allée centrale	29/11/2018	*		836,25 €
SO NEVA	Complément site	29/11/2018	*		1 700,00 €
SO NEVA	Visuel & adaptation site	05/12/2018	*		1 135,00 €
JJ PROD	Affiches	06/12/2018	*		240,00 €
JJ PROD	Flyers	06/12/2018	*		354,00 €
JJ PROD	Affiches	06/12/2018	*		240,00 €
JJ PROD	Flyers	06/12/2018	*		354,00 €
IRPS	Encart guide acompte	13/12/2018	*		990,00 €
MELTING CORP	Solde photo	20/12/2018	*		300,00 €
CLEAR CHANNEL	Comm déc	20/12/2018	*		7 009,91 €
SADC	Déco - aff	31/12/2018	*		2 178,50 €
PARAGRAMME	Créa déc & adaptation	31/12/2018	*		1 990,00 €
CLEAR CHANNEL	Comm bus	04/01/2019	*		6 045,80 €
SUD OUEST	Comm journal	31/12/2018	*		6 933,45 €
S.A.D.C	Régul mai	30/01/2019	*		135,00 €
FRAIS DE GESTION	**S2 2018**		*		**1 936,91 €**
TOTAL DEPENSES (3)					**61 258,71 €**

Attestation d'assurance

Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93891 LIVRY GARGAN CEDEX

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 44061811 .

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- Gestion sous toutes ses formes (affermage, concession,...etc) de marchés de toute sorte, couvert ou non couvert, foires, brocantes, fêtes... etc et autres occupations du domaine public.

HORS MISSIONS SUIVANTES :
- Maitrise d'oeuvre de conception, direction et surveillance des travaux, études techniques spécialisées en ou hors missions d'ingénierie relevant du décret n°73-207 di 28 février 1973 relevant ou non de l'obligation d'assurance suivant l'article L243-1-1 du code des Assurances.

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2019 **au** 31/12/2019 .

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à LAON , le 23/12/2019 .

Pour Allianz
(cachet et signature)

Allianz Stéphane LELEU
BP 555 - 10 Bld de Lyon
02001 LAON CEDEX
Tél. : 03 23 23 49 15
Fax : 03 23 79 49 27
Email : leleu@agents.allianz.fr
ORIAS : 07020792

RES31328 - V10/18 - Création graphique Allianz